18e ANNÉE N° 2615 — PARAIT LE SAMEDI — 27 MAI 1922

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

TABLEE D'AVANCE

Neuf francs par an

ETRANGER, port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, *Rue Droite* 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse. 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,50

Commerciales (la ligne).....0.60

Réclames (la ligne).....0,80

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gre.

APRÊS GÊNES

La Conférence de Gênes est terminée. Par un échec ? Par un succès ? Question oiseuse qui place inutilement l'orgueil national là où il n'y a rien à faire.

M. Poincaré professait qu'on ne tirerait rien de pratique ni d'une assemblée des nations, ni des bolchevistes. Il ne s'est pas trompé.

M. Lloyd George nourrissait l'illusion qu'en parlant raisonnablement aux fous, il remettrait l'Europe d'aplomb il a été détrompé.

Au total cependant le terrain est déblayé.

Nous savons aujourd'hui mieux quoi :

1°. — Que l'entente Franco-Anglaise résistera à tous les malentendus momentanés ;

2°. — Que les Allemands et les Russes sont capables de s'entendre entre nous.

3°. — Que les Russes sont prisonniers de leurs doctrines comme d'un cancer et qu'ils en mourront tôt où tard parce-qu'il est impossible de faire vivre un peuple en enervant les ressorts de son activité.

Voilà donc les données sur lesquelles nous allons construire l'Europe de demain. Le jeu est fait les cartes sont sur la table. Rien ne va plus.

Au reste, pouvait-il en être autrement ? Les Bolchevistes qui peuvent passer pour avoir parlé haut et fort, s'en vont sans avoir rien obtenu. Mais, d'autre part ils désirent ce que nous ne pouvions leur donner ni les uns ni les autres, c'est-à-dire de l'or que nous n'aurions pas prêté à leur mauvaise foi si nous avions eu... Il leur faudra, s'ils veulent nous reprendre dans leurs combinaisons adopter les nôtres, parce-que tout notre système social repose sur la propriété, et que, cette base manquant, on ne peut que bâtir sur le sable.

Par ailleurs, nous avons gagné l'estime des Américains qui gens pratiques, ont apprécié notre résistance aux folies communistes et se déclarent prêts maintenant a miser sur notre politique ; Nous leurs avons inspiré confiance et nous n'avons pas perdu celle de l'Angleterre. Les résultats ne sont pas si maudits. La Conférence de Gênes n'aura pas été inutile.

Edouard JULIA.

A "L'OFFICIEL"

Les transports par automobiles entre Sisteron et Séderon

L'Officiel publie les deux décrêts suivants :

PREMIER DÉCRET

Arlicle I. — Est approuvée la convention passée le premier avril 1922, entre le Préfet des Basses-Alpes agissant au nom des département des Basses-Alpes et de la Drôme d'une part, et la Société Vve Lambert et Millon, dont le siège est à Gap, d'autre part, pour l'organisation et l'exploitation dans ce département, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges joint à la dite convention d'un service régulier de transport par automobiles affecté aux voyageurs bagages, messageries et aux marchandises entre Sisteron (Basses-Alpes) et Séderon (Drôme). La convention et le cahier des charges susvisés resteront annexés au présent décrêt.

Article II. — Il est accordé au département des Basses-Alpes, sur les fonds du Trésor, par l'entreprise précitée, une subvention qui dans la limite d'un maximum annuel de 16 140 fr. 26 comprenant pour une somme de 2.055 fr. 60 la part de subvention globale, payée par le département des Basses-Alpes, et aux trois cinquièmes de celle payée par le département de la Drôme.

En exécution de la convention visée ci-dessus, cette subvention sera versée, pendant une durée de dix années consécutives, à partir de la date du présent décrêt, si le début de l'exploitation est antérieure à cette date ou dans le cas contraire à partir de la mise en exploitation du service.

Les transports automobiles entre Sisteron et Turriers

DEUXIÈME DÉCRET

Article I. — Est approuvée la convention passée le premier avril 1922 entre le préfet des Basses-Alpes, agissant au nom du département et la société Vve Lambert et Millon, dont le siège est à Gap (Hautes Alpes) pour l'organisation et l'exploitation, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges, joint à la dite convention, d'un service public régulier de transports par automobiles affecté aux voyageurs, bagages, messageries et aux marchandises, entre Sisteron et Turriers.

La convention et le cahier des charges susvisés resteront annexés au prèsent décrèt.

Article II. — Il est accordé au département des Basses-Alpes, sur les fonds du Trésor, pour l'entreprise précitée, une subvention, qui dans la limite d'un maximum annuel de 19.816 fr., sera égale aux deux tiers de la subvention globale payée par ce département, en exécution de la convention visée ci-dessus. Cette subvention sera versée pendant une durée de 10 années consécutives, à partir de la date du présent décret si le dèbut de l'exploitation est antérieur à cette date, ou, dans le cas contraire à partir de la mise en exploitation du service.

Lettre d'Alsace

Le Congrès annuel de l'U. N. C. (Union Nationale des combattants), vient de se tenir à Strasbourg qui décidément est devenue la ville préférée des congrès puisque voilà bien le dixième que je vois en l'espace de quelques mois.

Celui de l'U. N. C. a été particulièrement brillant. Ce mot est venu tout naturellement au bout de ma plume, mais j'aurais pu écrire aussi : resplandissant, étincelant, magnifique, superbe, guerrier, Ah ! Ah ! guerrier ? « oh ! pas le moins du monde mais..... sur la place Klébert j'ai vu les divers régiments postés sous les ordres du général R. J'ai vu un gouverneur militaire avec son brillant etat-major. J'ai vu la délégation Américaine en armes. J'ai admiré le cortège ministériel escorté d'un détachement de cavalerie mais le défilé des troupes au son de "la Marseillaise", c'était encore plus beau. j'ai entendu le commandement rapide de « Présentez armes» qui donne le petit frisson après lequel on boxerait son voisin si par hasard il avait l'air seulement de vous regarder un peu de travers. J'ai vu le défilé grandiose de quinze cent drapeaux de l'U. N. C. Quinze cent drapeaux ! Quinze cent étendards flambants neufs ! Et comme tout celà ne me faisait pas le moins du monde penser à la guerre, je suis allé écouter le discours de M. Reymond Poincaré. « Nous avons repris la terre d'Alsace, On ne nous l'arrachera plus »

J. L. TRUC.

Rubrique des Mutilés

Le Conseil d'Administration de l'Amicale des mutilés et éprouvés de la guerre de l'arrondissement de Sisteron, afin d'éviter tout dérangement aux membres honoraires inscrits à cette association, a délégué le camarade Jaume Henri, secrétaire de l'Amicale, pour percevoir à domicile le montant des cotisations de l'année en cours. Les dirigeants de l'Amicale remercient sincèrement les nombreuses personnes qui par leur obole versée à la caisse des mutilés, permet à cette association de défendre efficacement les intérêts et les revendications de ses membres et lui donner en même temps les moyens nécessaires pour concourir à leur soulagement.

Comme les années précédentes nous sommes assurés que chacun de nos membres réservera le meilleur accueil à notre délégué.

La Commission.

Chronique Locale

SISTERON

Fête de la Pentecôte

des 3, 4, 5 et 6 Juin 1922

PROGRAMME

Samedi 3 Juin

Tenue de l'important marché de la Pentecôte

à 9 heures du soir : Grande retraite aux flambeaux par les *Touristes des Alpes.*

Dimanche 4 Juin

Au réveil, Salves d'artillerie ;

à 15 heures — Cours Paul Arène

GRAND CONCERT MUSICAL

par les Touristes des Alpes

à 17 heures

COURSES DE BICYCLETTES

Sous le patronage du *Sisteron-Vélo*

Course régionale. — Sisteron Malijai et retour — 1e prix, 70 frs. ; 2e prix, 40 frs. ; 3e prix, 20 frs.

Course locale. — Sisteron Peipin et retour. 1e prix, 40 frs. ; 2e prix, 20 frs.

Les entrées sont fixées à 2 francs.

à 21 heures sur la Place de la Mairie

GRAND BAL PUBLIC

Lundi 5 Juin

Journée sportive organisee par le *Sisteron-Vélo*

COURSES PEDESTRES — SAUTS

à 10 heures du matin : Cours St. Jaume, *Jeux divers* de la corde, du baquet, de la poêle

Dans la soirée à 16 heures

Course de Fond : tour de Sisteron

1e prix, 30 frs. ; 2e prix, 15 frs.

100 mètres plats — 1e pr. 10 frs. ; 2e pr. 5 f.

100 mètres, jeunes gens au dessous de 16 ans 1e prix, 10 frs. ; 2e prix, 5 frs

Saut en hauteur avec élan. — 1e prix, 10 frs. 2e prix, 5 frs. — *Saut en longueur avec élan* : 1e prix, 10 frs. ; 2e prix, 5 frs. — *Course de cerceaux* : 1e prix, 3 frs. ; 2e prix, 2 frs.

à 21 heures, Rue Saunerie

GRAND BAL

Mardi 6 juin

CONCOURS DE BOULES

Organisé sous le patronage de la BOULE SISTERONNAISE

1e prix, 450 frs. ; 2e prix, 150 frs. ; prix de tir, 50 frs. ; prix de pointage, 50 frs.

Le prix des entrées est fixé à 10 francs par équipe de trois.

Le tirage au sort aura lieu à 11 h. 1/2, cours St Jaume. Lancement du but à 13 heures. Les inscriptions sont reçues chez M. Gras, secrétaire de la *Boule Sisteronnaise.*

Pendant toute la durée des fêtes, à la Baume **TIR A LA CIBLE**, prix : un permis de chasse.

Samedi, Dimanche et Lundi

FETE DE NUIT

Bataille de confettis, Attractions, Carrousels, Manèges, Aéroplanes, Montagnes russes, etc.

Le jet de confettis unicolores est seul autorisé pendant la durée des fêtes. Le jet de poudres et de liquides au moyen de tubes ou autre ainsi que la vente de ces matières sont interdits.

La municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Sisteron, le 22 Mai 1922,

Le Maire, **Félix Thélène.**

Acte de Probité.

Dimanche dernier les jeunes Reynaud Maxence et Charamat Martial, élèves de l'école de garçons, ont trouvé sur la voie publique un rouleau de billets de Banque s'élevant à la somme de 360 francs qu'ils se sont empressés de déposer à la mairie, où le propriétaire a été heureux de retirer son bien en laissant une récompense.

Nos bien sincères félicitations à ces deux jeunes gens.

—o—

ON DEMANDE un demi-ouvrier ou un apprenti à la patisserie-confiserie, Bonnet rue Droite.

© VILLE DE SISTERON

Nos morts glorieux.

Hier soir à 6 heures ont eu lieu les obsèques de notre regretté compatriote Eugène Petit, du 3e d'infanterie, tué à Furnes (Belgique) en 1917. La population, les enfants de toutes nos écoles accompagnés de leurs maîtres et maîtresses, la société de Secours Mutuels dont le défunt faisait partie, l'Amicale des mutilés, les démobilisés, la municipalité, etc., avaient tenu a rendre un dernier hommage à cette victime de l'horrible guerre. Des discours ont été prononcés par M. Félix Thélène, maire, au nom de la population, par M. Pascal Lieutier, secrétaire du S. M. et ont retracé la vie de sacrifice et de mutualiste de Petit Eugéne.

A la famille cruellement éprouvée nous renouvelons nos sincères condoléances.

Avis.

M. le Contrôleur des Contributions Directes devant effectuer ses tournées de mutations, informe le public qu'il ne recevra plus le samedi à la mairie jusqu'après le 15 août

Libéralités.

A l'occasion des funérailles de notre concitoyen François Martin, soldat au 145e territorial, dont le corps est revenu de Vienne-le-Château (Marne) et a été enterré dans le cimetière de la commune de Mison au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis venus de Laragne et de Sisteron, les familles Martin, Razeau et Marrou ont versé à l'Association des Mutilés et Blessés de l'arrondissement de Sisteron la somme de 40 francs.

Nous adressons nos remerciements aux familles si cruellement éprouvées et les prions d'agréer nos sincères condoléances.

Papier Ver-à-Soie en vente à l'imprimerie, Papeterie Lieutier 25 rue Droite, Sisteron.

Musique.

M. Lucien BOMBLED, de l'Ecole de musique Niédermeyer, professeur de piano, violon et solfège, place de l'Horloge. Sisteron, ira tous les Mercredi à Laragne. S'adresser chez Mme Félix, hôtel.

Eldorado. — Demain soir Bal.

ON DEMANDE *granger pour plaine de Manosque*
S'adresser au bureau du journal.

—o—

Main-d'œuvre.

Le bureau de la main-d'œuvre étrangère à Marseille fait connaître qu'il disposera prochainement d'un fort contingent d'ouvriers agricoles russes.

Les salaires à leur accorder sont ceux de la région et leur embauchage doit être prévu pour une durée de 6 mois.

Le voyage à partir de Marseille jusqu'au lieu de destination est à la charge des employeurs.

Les agriculteurs qui désireraient utiliser des ouvriers russes doivent se faire inscrire immédiatement à la Direction des services agricoles à Digne, 9, rue Colonel Payan, (téléphone No 38).

—o—

Casino-Cinéma.

Ce soir à 8 h. 30 grande séance cinématographique et musicale, Au programme :

Pathé journal, actualité ;

Noblesse Oblige. d'après la comédie d'Ennequin et Wœbert.

LA POCHARDE, 9e épisode : *Le fils du Médecin* :

Conscience de Cachalot. comique,

Le piano sera tenu par M. Bombled chef de musique.

Demain dimanche à 3 heures matinée

—o—

FABRICANT demande partout *AGENTS* pour vendre huiles, savons et cafes. Fortes remises. Ecr. G. ICARD, *SALON* (B-d-R).

—o—

On demande un apprenti à l'Imprimerie Pascal Lieutier. S'y adresser.

Eldorado-Cinéma.

Ce soir à 8 h. 30 ouverture de l'Eldorado-Cinéma. Au programme : *Aubert-Cinéma*, actualités ; M. Mathot et Mlle Muray dans *Papillons*, succès dramatiques en 4 parties ; *La Folie de l'Or*, puissant drame en 3 part. ; *Les deux Bambocheurs*, demi heure de fou-rire, en 2 parties.

Dimanche prochain 28 mai, grande matinée avec changement complet de programme.

Samedi 11 juin MYSTERIA, d'après Gustave Le Rouge.

Prochainement : *L'ASSOMOIR*, de Zola.

Avis important : Aucun film du samedi ne sera projeté le dimanche.

=o=

ÉTAT-CIVIL

du 20 au 26 Mai 1922

NAISSANCES

André Gustave Marius Burle aux plantiers.
Andrée Marie-J. Leydet, rue de la Mission.

Publications de Mariage

Entre M. Paulin Léonin Deydier, cultivat. et Julienne Aimée Maurel, s, p,

Décès

Gueguin Marie Louise, 28 ans, hôpital,
Giraud Louis, 57 ans —
Jourdan Joseph, 47 ans —

REMERCIEMENTS

Mme Vve BEINET, les familles BONNET FILLIOL, BEINET et TOURRÈS ; remercient leurs amis et connaissances, des marques de sympathie qu'ils leur ont témoigné à l'occasion du décès de ;

M. Alphonse BEINET

Négociant,

leur époux, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Sisteron le 17 mai, dans sa 65e année.

A VENDRE

Jolie petite PROPRIETE

agrément et rapport, fontaine et réservoir, quartier du Clos. S'adresser à *Mme Astier*, chez *M. Peuzin*, minotier à Serres (H-A).

A VENDRE

Moto et Side-Car

marque Harley-Davidson 10 H. P. très bon état (carte-grise).

S'adresser à M. FAURE, photographe, 40, rue Droite, Sisteron.

Chronique des Livres

Sous le titre "*Bibliothèque d'histoire littéraire et de critique*" la librairie Garnier a entrepris la publication d'une série d'ouvrages qui sent, on peut l'affirmer, l'intérêt, l'utilité et l'opportunité. Les travaux d'histoire littéraire et les études de critique qui sont multipliés au cours du XIXe siècle n'ont été en général que des études fragmentaires ou des monographies sommaires. Dans la "*Bibliothèque d'histoire littéraire et de critique*" on trouvera au contraire, des études d'ensemble, substantielles et complètes, une sorte de somme, constituant pour les esprits cultivés un élément d'information et un élément de travail. Ajoutons que les volumes de cette collection sont d'un aspect agréable et d'un prix très abordable.

Nous avons lu deux volumes intéressants édités également par la librairie GARNIER. *Verdun* de Paul GINISTI et du capitaine GAGNEUR C'est la troisième série de l'œuvre importante qu'ils ont entreprise sous le titre d'histoire de la guerre par les Combattants. Ces récits, témoignages véridiques des acteurs du drame constituent des documents de premier ordre. Ce troisième volume est tout entier consacré à l'épopée de Verdun, et rien n'est plus émouvant que les impressions et les souvenirs de ceux qui furent jetés dans la longue et terrible bataille.

Les utopistes de l'amour par R. de PLANHOL qui a su habilement, dans cet ouvrage d'un genre absolument nouveau, exhumer, ordonner et commenter les textes les plus rares, les plus curieux, où se soit épanouie l'une ou l'autre des conceptions de l'amour qui ont successivement dominé chez nous. Ce livre, où se résume et se condense notre littérature amoureuse de trois siècles, n'offre pas seulement le plus savoureux régal, mais dégage une sûre et forte pensée.

J.-L. TRUC.

Médecine Pratique

La poudre Louis Legras a une action sédative directe sur le poumon ; ainsi s'expliquent les merveilleux effets de ce remède qui sans nuire à l'organisme comme tant d'autres soulage instantanément les plus violents accès d'asthme, l'oppression, le catarrhe, l'essoufflement, de toux rebelle de vieilles bronchites, et guerit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95, (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139 Bd Magenta, à Paris.

A VENDRE MAISON

à Sisteron, Place du Marché 4 étages sur rez-de-chaussée comprenant deux magasins, appartenant à *M.* Etienne

Pour traiter s'adresser à Me Roubaud, notaire.

Etudes de Mes Léon BERTRAND et Joseph BURLE,
Notaires à **Carpentras** (Vaucluse).

SOCIETE COMMERCIALE D'ALIMENTATION

Société Anonyme au Capital de 1.500.000 francs.
Siège social à CARPENTRAS, Boulevard Amiral Avellan

Augmentation de Capital

par apport-fusions faits à ladite Société par M. Joseph GROUILLER, épicier en gros à Cavaillon ;

Et par Messieurs Emile-François VOLLAIRE et Marcel-Louis-Gabriel EYSSERIC, épiciers en gros à SISTERON.

I. Aux termes d'une délibération en date du 2 avril 1922 dont une copie est demeurée annexée tant à la minute de l'acte d'apport-fusion reçu par Me BERTRAND, notaire à Carpentras les 10 et 12 avril 1922 qu'à chacune des minutes retenue par le dit Me BERTRAND et par Me BURLE, notaires à Carpentras de l'acte d'apport-fusion reçu par ces deux notaires les 21 et 22 avril 1922 ;

L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la *Société Commerciale d'Alimentation* dont le siège est à Carpentras, boulevard Amiral Avellan, a :

1° Accepté le projet de fusion de la *Société Commerciale d'Alimentation* avec M. Joseph GROUILLER épicier en gros à Cavaillon et avec MM. Emile-Fraçois VOLLAIRE et Marcel-Louis-Gabriel EYSSERIC, épiciers en gros à Sisteron.

2° Décidé dans ce double but une augmentation de capital de 171,500 francs par l'émission de 343 actions d'apport de 500 francs chacune remises, savoir :

A concurrence de 80 actions à chacun de Messieurs Emile-François Vollaire et Marcel-Louis Gabriel Eysseric.

Et à concurrence de 183 actions à M. Joseph Grouiller.

Que par suite le capital de la Société Commerciale d'Alimentatton serait porté à1.291.500 francs ;

3° Donné pleins pouvoirs au Conseil d'Administration pour passer les actes d'apport-fusion, pour solutionner toutes les questions relatives à ces fusions au mieux des intérêts de la Société et pour signer tous actes et piéces utiles.

Apport-fusion par M. Joseph Grouiller

Aux termes d'un acte reçu par ledit Me Bertrand les 10 et 12 avril 1922 M. Joseph Grouiller, épicier en gros demeurant à Cavaillon a fait apport à la *Société Commerciale d'Alimentation* ce qui a été accepté par MM. Joseph Blanc, Joseph Cardaire et Léon Rogier seuls membres du Conseil d'Administration de la Société.

Du fonds de commerce d'Epicerie en gros que M. Grouiller exploite à Cavaillon (Vaucluse) rue de l'Hôtel-de Ville,

Lequel fonds comprend :

1° La clientèle, l'achalandage et le nom commercial,

2° Le matériel roulant servant à son exploitation tel qu'il est désigné audit acte.

3° Les marchandises existant en magasin décrites et estimées à la somme de 82.500 francs dans un état annexé audit acte après avoir été certifié véritable par l'apporteur.

4° Et le bénéfice de tous traités et marchés en cours au premier avril 1922 jour de l'entrée en jouissance.

Le fonds de commerce ainsi apporté est d'une valeur savoir ;

Les éléments incorporels de	1000 f.
Le matériel roulant de	8000 »
Et les marchandises de	82500 »
Soit en tout	91.500 »

Apport-fusion par MM. Emile-François Vollaire et Marcel Louis-Gabriel Eysseric.

Aux termes d'un acte reçu en double minute par lesdits Mes Bertrand et Burle, notaires à Carpentras les 21 et 22 avril 1922, M. Emile-François Vollaire, épicier en gros, demeurant à Sisteron et M. Marcel-Louis-Gabriel Eysseric aussi épicier en gros, demeurant autrefois à Sisteron, actuellement à Apt, ont fait apport à la *Société Commerciale d'Alimentation*, ce qui a été accepté par lesdits MM. Joseph Blanc, Joseph Cardaire et Léon Rogier, seuls membres du Conseil d'Administration de la société.

Du fonds de commerce d'Epicerie en gros et demi-gros que MM. Vollaire et Eysseric exploitent à Sisteron (Basses-Alpes) 22, rue Droite, sous la raison sociale *E. VOLLAIRE et COMPAGNIE*.

Lequel fonds comprend :

1° Le nom commercial, la clientèle et l'achalandage,

2° Les marchandises existant en magasin décrites et estimées à la somme de 79000 francs dans deux états qui après avoir été certifiés veritables par les apporteurs sont demeurés annexés l'un à la minute du dit acte reçu par Me Bertrand, et l'autre à la minute dudit acte par Me Burle, son confrère ;

3° Et le bénéfice de tous traités et marchés en cours au premier avril 1922 jour de l'entrée en jouissance.

Le fonds de commerce ainsi apporté est d'une valeur, savoir :

Les éléments incorporels de	1000 f.
Et les marchandises de	79000 »
Soit ensemble	80000 »

La Société Commerciale d'Alimentation aura la propriété des fonds de commerce apportés à compter du jour ou les apports qui précèdent seront devenus définitifs ; Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement, du premier avril 1922.

De leur côté *M.* Grouiller et *MM.* Vollaire et Eysseric se sont interdits toute la durée de la Société Commerciale d'Alimentation d'exploiter soit directement, soit indirectement un commerce similaire de celui exploité

© VILLE DE SISTERON

par ladite Société, ils se sont interdits en outre de s'intéresser directement ou indirectement, même à titre d'associés commanditaires dans l'exploitation d'un semblable fonds de commerce.

MM. Grouiller, Vollaire et Eysseric font les présents apports nets de tout passif ; ils restent donc chargés d'acquitter personnellement toutes dettes et charges qui pourraient grever les fonds de commerce par eux apportés. De même toutes les créances commerciales sont exceptées desdits apports.

En représentation de l'apport fait par *M.* Grouiller il sera attribué à ce dernier par la Société Commerciale d'Alimentation 183 actions de 500 francs chacune entièrement libérées de cette Société.

En représentation de l'apport fait par *MM.* Vollaire et Eyaseric il sera distribué à chacun d'eux par la Société Commerciale d'Alimentation 80 actions de 500 francs chacune soit pour les deux apporteurs 160 actions entièrement libérées de cette Société.

Ces actions seront crées à titre d'augmentation du capital de la Société Commerciale d'Alimentation ; elles participeront aux bénéfices de cette Société à compter du premier avril 1922 ; elles seront assimilées aux actions d'apport déjà crées en représentation d'une partie du capital actuel et seront soumises comme cellés-ci à toutes les dispositions statutaires.

Les titres de ces 343 actions ne pourront être detachées de la souche et ne seront négociables que deux ans après la date à laquelle l'augmentation de capital sera définitive et pendant ce temps ils devront à la diligence des administrateurs être frappés d'un timbre indiquant leur nature et la date de cette augmentation.

Assemblées Générales

Des procés-verbaux dont les copies ont été déposées pour minute à chacun desdits Me Bertrand et Me Burle, notaires, suivant acte du 12 Mai 1922, de deux délibérations prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Commerciale d'Alimentation.

Il appert :

A) Du premier de ces procés-verbaux en date du 23 Avril 1922.

Que l'assemblée générale a nommé M. Julien Prat et M. Joseph Foucannet tous deux membres de la Société Commerciale d'Alimentation, demeurant à Carpentras, commissaires chargés de faire un rapport à une subséquente assemblée générale extraordinaire, savoir : Ledit M. Prat sur la valeur de l'apport en nature fait par M. Joseph Grouiller et sur les avantages stipulés en représentation de cet apport et ledit M. Foucannet sur la valeur de l'apport en nature fait par MM. Emile François Vollaire et Marcel Louis Gabriel Eysseric et sur les avantages stipulés en représentation de cet apport.

B) Et du deuxième procés-verbal en date du 7 Mai 1922.

1° Que l'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de MM. Prat et Foucannet, commissaires, a adopté les conclusions de ces rapports et en conséquence a approuvé les apports en nature faits à la Société par M. Joseph Grouiller et pour MM. Emile François Vollaire et Marcel Louis Gabriel Eysseric et les avantages particuliers ainsi que le tout résulte tant de l'acte d'apport-fusion reçu par Me Bertrand, notaire à Carpentras les 10 et 12 Avril 1922 que de l'acte d'apport-fusion reçu en double minute par ledit Me Bertrand et Me Burle, notaires à Carpentras les 21 et 22 Avril 1922.

2° Qu'elle a constaté que du fait des apports faits aux termes des deux actes d'apports-fusions ci-dessus énoncées l'augmentation du capital de 171.500 francs est définitivement réalisée et le Capital Social qui était de 1.120.000 frs. a été élévé à 1 291.500 francs.

3° Qu'elle a décidé que par suite de cette augmentation de capital la rédaction de l'article 10 des statuts est modifiée et remplacée ainsi qu'il suit.

Article 10

Le Capital Social est fixé à la somme de 1.291.500 francs et divisé en 2583 actions de 500 frs. chacune dont 1008000 frs. formant le capital originaire, 112.000 frs. montant de la première augmentation de capital par apport-fusion de M. Emile Morard, négociant à Apt et 171.500 frs. montant des actions d'apports remises à M. Joseph Grouiller, à M. Emile François Vollaire et à M. Marcel Louis Gabriel Eysseric en vertu tant de l'acte d'apport-fusion reçu par Me Bertrand, notaire à Carpentras les 10 12 Avril 1922 tant encore de l'acte d'apport-fusion reçu en double minute par MMes Bertrand et Burle, notaires à Carpentras les 21 et 22 avril 1922, que des assemblées Générales extraordinaires des 2 et 23 avril 1922 et 7 mai suivant.

4° Et qu'elle a approuvé et donné son entière adhésion aux deux actes d'apport-fusion ci-dessus énoncés, d'un reçu par Me Bertrand, notaire à Carpentras les 10 et 12 avril 1922 et l'autre reçu en double minute par MMes Bertrand et Burle, notaires à Carpentras les 21 et 22 avril 1922.

Pour extrait :

Signés : BERTRAND et BURLE, Notaires.

Publications - Dépôts

Expéditions : 1° Des actes d'apport-fusion et des copies y annexées de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 2 avril 1922 ; 2° De l'acte de dépôt du 12 mai 1922 et des deux copies y annexées des délibérations des assemblées générales extraodinaires des 23 avril et 7 mai 1922 ont été déposés le 22 mai 1922 au Greffe du Tribunal Civil de Sisteron pris comme Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix de ladite ville.

Pour mention
Signé : BERTRAND.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS DE CHARPENTE ET DE MENUISERIE

Ancienne Maison CONIS-BAILLE

BURLE SERAPHIN

successeur

DEMANDER LES NOUVEAUX PRIX

S'adresser au bureau ouvert toute la journée, aux CORDELIERS.

Etude de Me ROUBAUD
notaire à Sisteron

A VENDRE
UNE MAISON

sise à Sisteron, rue Mercerie composée de : Caves en sous sol, magasin et arrière-magasin au rez-de-chaussée, 3 étages carrés au-dessus.

Pour renseignements s'adresser à *Me* Buès, notaire à Sisteron.

TERRAIN
à VENDRE ou à LOUER

sur lotissement
en bordure de l'Avenue de la Gare, s'adresser à *Me* Buès, notaire.

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de

M. Glaser *le reputé spécialiste de Paris, 63, Boulev. Sébastopol,*

qui visite la région depuis de longues années,

Ce nouvel appareil, grâce a de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaitre.

En voici des preuves :

Parmi des milliers quelques personnes guéries nous autorisant à publier leur adresse.

M. GUIDETTI. rue Puy de Lôme, Maison Bernardin La Ciota (B-du-R.) hernie guérie.

M. GARNIER J.-A. quartier de la Banne, à Auriol (B-d R) Hernie volumineuse guérie.

M. NAVARRE J. chez Mme Sauran le Couperdon à Miramas (B-du-R.) hernie guerie.

M. Armand Félix, quartier Rhunamp Orange, (Vaucluse) hernie double guérie.

M. Grailles Hillide à Tanneron par Haubeau (VAR) hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 heures à 4 heures.

à FORCALQUIER, 26 mai de 8 h. à 3 h. hôtel des Lices.

à DIGNE, 27 mai Hôtel BoyerMistre.

à SISTERON, 28 mai de 8 h. à 3 h. Hôtel des Acacias.

Nouvelle Ceinture Ventrière

Grossesse. Obésité
Matrice, Déplacement des Organes
Brochure FRANCO sur demande

BANQUE
CHABRAND ET P. CAILLAT
GAP

succursale :

Place du Tivoli, 1, SISTERON

Escompte de tous les effets de commerce français et étrangers

Bons de la Défense Nationale

Paiements ds tous coupons français et étrangers

ORDRES DE BOURSE
Vente et Achat de Titres

Emission de 10,000 obligations de 500 francs

Papeteries VALDOR

Société Anonyme au capital de 5.000,000 de francs.

USINES de
La Fontaine (Vaucluse) ;
des Garennes (Vaucluse) ;
des Martinets (Vaucluse) ;
de Jabron - Sisteron.

Intérêts 6 1/2 o/o *net de tous impôts présents et futurs*

PRIX D'EMISSION : 490 FRANCS
Sous d'éduction du 1° coupon, 480.50

AFFAIBLIS GUERIS par la **MINÉROLASE DUPEYROUX** : *Mme Albert DAUVERGNE, 15, rue Montbauron, Versailles (Seine-et-Oise)*, (Entérite avec hémorragies intestinales depuis 1 an), rétablie en 10 mois (Attest. du 28 fév. 1922); *M. Jules MAES, à Ormoy-Villers (Oise)*, resté frileux, fragile, sensible au froid, sujet aux rhumes, sans grand appétit, à la suite d'une pneumonie contractée en 1911, complètement rétabli en 21 mois Attest. du 23 févr. 1922); *M. Maurice THIERRY, Ferme de la Grange, à Saint-Paterne (Indre-et-Loire)*, éprouvait, dès son jeune âge, une grande faiblesse aux changements de saison, manquait d'appétit, était resté petit, est devenu fort et robuste après 2 années de traitement. Agé actuellement de 17 ans, il pèse 60 kilos et mesure 1m62 (Attest. du 14 fév. 1922); *Mme Marthe PRENANT, à Mondoubleau (Loir-et-Cher)*, avait toujours été très nerveuse, a souffert, en décembre 1918, d'un mal de gorge, puis, en quelques jours, est tombée dans un état de faiblesse très grave au point qu'elle n'avait plus aucune force dans les jambes et qu'il fallait l'aider à marcher; de plus, son caractère était toujours agacé par des idées noires et par une sensation de constriction dans la poitrine; a été fortifiée et améliorée au bout de 3 mois au point de pouvoir reprendre ses occupations habituelles, guérie en 35 mois (Attest. du 10 fév. 1922); *Mme Juliette BINVAULT, à St-Règles (Indre-et-Loire)*, profondément anémiée par un allaitement trop prolongé de 15 mois, affaiblie, sans appétit, fatiguée au moindre travail, forcée de garder le lit des journées entières, 2 ou 3 jours par semaine, époques très pâles et douloureuses, améliorée en 3 semaines, complètement rétablie en 2 mois (Attest. du 8 fév 1922). La ***Minérolase Dupeyroux*** est le moins cher des fortifiants car la bouteille, suffisante pour une cure de un mois ou deux, suivant l'âge, est envoyée fco à domicile contre 11 fr. en mandat.-carte adressé au Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, Paris, qui expédie gratis et franco sur demande, son *Etude* sur la Minérolase et *un questionnaire pour consultations GRATUITES par correspondance.*

F. HAUËT
SEUL REPRÉSENTANT

PLUS DE
Hernies ?.

Hernieux, la fin de vos souffrances et des dangers perpétuels qui vous menacent, vous est **assurée** désormais de la façon la plus infaillible par les **nouveaux appareils brevetés de A. CLAVERIE de Paris**, la derniaire révélation de l'art herniaire.

Votre salut est là : n'hésiter pas et ne remettez pas à plus tard.

Le Spécialiste éminent des Etablissements **A. CLAVERIE.** vous attend, de 9 h. à 4 h., dans les villes suivantes :

SISTERON, Samedi 27, Hôtel des Acacias *(jusqu'à 3 heures).*

CEINTURES PERFECTIONNÉES

et appareils brevetés de **A. CLAVERIE**, contre les Maladies de matrices Déplacement d'organes, Obésité, Varices, Déviations, etc. Etablissements **A. CLAVERIE**, 234, Faubourg Saint-Martin, PARIS.

CABINET DENTAIRE
E. CASAGRANDE
10, Place de l'Horloge, 10
— reçoit tous les jours —

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIBUTIER

MANUFACTURE
DE CHAUSSURES
Confectionnées et sur Mesure
Henri Martin
Rue Saunerie, SISTERON, Basses-Alpes

M. MARTIN informe sa nombreuse clientèle qu'il tient dans son magasin la chaussure confectionnée en tous genres, pour homme, dames, fillettes et enfants à des prix très avantageux.

© VILLE DE SISTERON

FABRIQUE DE CHAPEAUX PAILLE & FEUTRE

pour Hommes, Dames, Fillettes et enfants

— Gros et Détail —

Exposition de Digne 1883

Exposition de Nice 1883-84

Médaille de Vermeil

Ancienne Maison F. Santini
Fondée en 1878

A. INNOCENTI

neveu et successeur

9, Boulevard Gassendi, DIGNE

Médaille d'Or

Spécialité de Chapeaux satin collés

Transformations pour Dames seulement

BLANCHISSAGE DE PANAMAS

Succursales :

SISTERON, rue Mercerie, en face la Coopérative,

SEYNE, à côté du Bureau des Messageries.

Menuiserie-Ebénisterie

AGENCEMENT DE MAGASIN

ART ET BATIMENT

REPARATIONS EN TOUS GENRES

CHAIX MAURICE

Faubourg La Baume

SISTERON

Livraison rapide - Prix modérés

BIJOUTERIE — HORLOERIE — ORDEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN — PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande - Maroquinerie de luxe

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils
de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

IMPRIMERIE - PAPETERIE - LIBRAIRIE

Maroquinerie - Articles de fantaisie

PASCAL LIEUTIER

25, rue Droite — SISTERON — B.-Alpes

Cyclés - Automobilés - Camions - Tracteurs - Moteurs Industriels

HUILES - ASSORTIMENT COMPLET D'ACCESSOIRES - NOUVEAUTES

GARAGE CENTRAL

BUÈS Frères, Place de l'Eglise - Téléphone 18.

SISTERON

SOUDURE AUTOGENE **Atelier de Mécanique** **Réparations en tous genres**

AGENCE Regionale des
- Bicyclettes SVELTE et PEUGEOT
- Motocyclettes BLERIOT et PEUGEOT
- Voiturettes E H P

En magasin :
Stocks permanents de PNEUS et Chambres
- TORRILHON vélo
- DUNLOP moto
- GOODRICH auto

BANDAGES PLEINS POUR POIDS LOURDS

TOUTES AUTRES MARQUES SUR DEMANDE

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON